DR HOUSE-IMMO
SPÉCIALISTE IMMOBILIER

Honoraires

Prix du bien	Commission d'agence
Inférieur à 20 K€	2 500 € minimum
De 20 001 à 40 000 €	4 500,00 €
De 40 001 à 60 000 €	5 000,00 €
De 60 001 à 80 000 €	5 500,00 €
De 80 001 à 100 000 €	6 000,00 €
De 100 001 à 120 000 €	6 500,00 €
De 120 001 à 140 000 €	7 000,00 €
De 140 001 à 160 000 €	7 500,00 €
De 160 001 à 180 000 €	8 000,00 €
De 180 001 à 200 000 €	8 500,00 €
De 200 001 à 230 000 €	9 000,00 €
De 230 001 à 260 000 €	10 000,00 €
De 260 001 à 290 000 €	11 000,00 €
De 290 001 à 320 000 €	12 000,00 €
De 320 001 à 350 000 €	13 000,00 €
De 350 001 à 380 000 €	14 000,00 €
De 380 001 à 410 000 €	16 000,00 €
De 410 001 à 440 000 €	17 000,00 €
De 440 001 à 470 000 €	18 000,00 €
De 470 001 à 500 000 €	19 000,00 €
De 500 001 à 900 000 €	4,00%
Plus de 900 000 €	3,00%

Vente en VEFA	Commission agence
Variable selon programme	De 3 à 10 %

Commerce	Commission agence
Bail commercial	15 % du loyer HT annuel
Fonds de commerce	15 % jusqu'à 100 000 € HT 10 % au dessus de 100 000 € HT

Il est précisé que les prix présents au sein de cette grille d'honoraires doivent être effectivement appliqués comme le précise la loi et l'arrêté du 10 janvier 2017

Ces sommes et taux s'entendent TVA comprise au taux de 20 %. Les honoraires sont à la charge du mandant, sauf cas spécifique et exceptionnel.
Ils comprennent les prestations de visite, de négociation, de constitution du dossier, de reportage photos, de publication sur les sites de communication et d'avis de valeur.
En cas de mandat exclusif, le barème ci-dessus descend de 0.5 point pour chaque critère de prix.

Honoraires de location TTC – Loi ALUR

Locaux d'habitation soumis à la loi du 6 juillet 1989	Honoraires TTC bailleur	Honoraires TTC locataire
Entremise et recherche du locataire	5 € TTC / m2 de la surface habitable	
Visite, constitution du dossier, rédaction du bail	12 € TTC / m2 de la surface habitable en zone très tendue	12 € TTC / m2 de la surface habitable en zone très tendue
Visite, constitution du dossier, rédaction du bail	10 € TTC / m2 de la surface habitable en zone tendue	10 € TTC / m2 de la surface habitable en zone tendue
Visite, constitution du dossier, rédaction du bail	8 € TTC / m2 de la surface habitable en zone non tendue	8 € TTC / m2 de la surface habitable en zone non tendue
Etat des lieux d'entrée location vide ou meublée	3 € TTC / m2 de la surface habitable	3 € TTC / m2 de la surface habitable

Maximum 1 mois de loyer pour le bailleur ainsi que pour le locataire.